

LE BORDEREAU DE SUIVI DÉCHET

La réglementation impose que tout déchet dangereux soit accompagné d'un Bordereau de Suivi des Déchets.

Le bordereau de suivi des déchets (BSD) est un formulaire Cerfa obligatoire fixé par l'arrêté du 29 juillet 2005 et mentionné à l'article 4 du décret n°2005-635 du 30 mai 2005.

COMMENT SE PROCURER UN BSD ?

- Sur demande auprès de votre interlocuteur Lumiver
- En téléchargeant un document vierge sur www.lumiver-recyclage.com
- En téléchargeant un document vierge sur www.service-public.fr ou sur www.developpement-durable.gouv.fr

A QUOI SERT-IL ?

Le **BSD** ou **Bordereau de Suivi des Déchets** a pour objectif d'assurer la traçabilité des déchets dangereux. Il accompagne le déchet jusqu'à son traitement. Il s'inscrit dans une démarche éco-responsable et constitue une preuve d'élimination pour le producteur du déchet.

Le **BSD** doit être rempli par tous les intermédiaires qui ont participé à l'**élimination** ou à la **valorisation des déchets**.

Sur le **BSD**, vous trouvez des informations sur les **déchets** : la provenance, les modalités de collecte, de transport, de stockage, leur destination mais aussi l'identité de l'entreprise. Le **BSD** suit les déchets de leur **collecte** à leur **élimination**.

- Le **numéro du CAP** (Certificat d'Acceptation Préalable) remis par l'entreprise chargée d'éliminer les déchets doit être indiqué sur le BSD.
- Vous devez impérativement **signer et tamponner** avec le cachet des sociétés concernées, les cadres 8 et 9.

1

L'émetteur du BSD (Producteur ou collecteur du déchet), renseigne son nom, ses coordonnées complètes. Il indique le N° de SIRET de sa société ainsi que le nom du responsable du déchet de l'entreprise (le nom doit correspondre au signataire cadre 9).

N'oubliez pas d'inscrire votre n° de bordereau. Il doit être unique.

2

Renseignez les informations relatives à la destination du déchet :

- Les coordonnées de votre centre de traitement,
- Le numéro du CAP (le cas échéant)
- Le code D/R de l'opération d'élimination / valorisation déchet prévue

3

Rubrique déchet : Indiquez le code déchet à 6 chiffres relatif à la classification des déchets avec pour dernier repère l'astérisque précisant le caractère dangereux du déchet.

Dénomination usuelle : Indiquez le nom donné au déchet couramment utilisé par l'émetteur du bordereau.

4

Inscrivez le code ONU et la désignation officielle du déchet (définis par la réglementation ADR)

5

Précisez le type d'emballage/conditionnement du déchet et le nombre

6

Cochez « quantité estimée » et indiquez le poids net de déchet récupéré (en tonnes)

7

Renseignez les informations concernant le négociant (le cas échéant)

8

Renseignez les informations concernant le transporteur

9

Notez votre nom, la date. Apposez le cachet de votre entreprise et votre signature.
Attention, le nom de la personne doit être identique au cadre 1

10

Préremplissez les informations relatives à l'installation de destination du déchet et le cas échéant celles de la destination ultérieure prévue